



N° 11F0019MIF au catalogue — N° 259

ISSN: 1205-9161

ISBN: 0-662-74430-6

Document de recherche

Direction des études analytiques
documents de recherche

Sommaire de : Réductions tarifaires et emploi dans le secteur de la fabrication au Canada, 1988 à 1994

par Sébastien LaRoche-Côté

Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail
24-F, Immeuble R.-H.-Coats, Ottawa K1A 0T6

Téléphone: 1 800 263-1136



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Sommaire de : Réductions tarifaires et emploi dans le secteur de la fabrication au Canada, 1988 à 1994

par Sébastien LaRoche-Côté

11F0019MIF No. 259

ISSN : 1205-9161

ISBN : 0-662-74430-6

Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail
24- F, Immeuble R.-H. Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6
Statistique Canada

Comment obtenir des renseignements additionnels :

Service national de renseignements : 1 800 263-1136

Renseignements par courriel infostats@statcan.ca

Juin 2005

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2005

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication peut être reproduit, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux, et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique ou photographique, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0T6.

This publication is available in English.

Note de reconnaissance

Le succès de système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

I. Introduction

À la fin des années 80, le Canada et les États-Unis signaient un accord qui visait l'abolition progressive des droits tarifaires à l'importation sur une période de dix ans à compter du 1^{er} janvier 1989. Ce plan de réduction tarifaire était un élément central de l'Accord de libre-échange (ALE) entre le Canada et les États-Unis. La mise en œuvre de l'ALE a été suivie par une récession marquée par des pertes massives d'emploi dans les industries de la fabrication, ce qui a amené certains à penser que ces pertes d'emploi étaient liées à la diminution des barrières commerciales. Les recherches sur la production et la survie des entreprises (Gu, Sawchuk et Whewell, 2003; Baggs, 2004) révèlent que les modifications tarifaires ont eu une incidence différente sur les diverses industries et sur les diverses entreprises à l'intérieur de ces industries. À partir de données au niveau de l'entreprise, cette étude examine les répercussions de la réduction des droits de douane au Canada et aux États-Unis sur l'emploi dans le secteur de la fabrication au Canada, parmi les industries qui existaient avant la mise en œuvre de l'ALE et qui ont survécu au moins deux ans après le début de l'accord. De plus, cette étude permet de déterminer si les répercussions ont été différentes dans les entreprises aux caractéristiques variées en matière de productivité et de levier financier¹.

II. Motivation

Tout de suite après la mise en œuvre des réductions tarifaires, l'emploi a connu une diminution appréciable dans les industries de la fabrication au Canada². De 1988 à 1994, l'emploi total dans la fabrication a régressé de 10,8 %, cette diminution ayant été encore plus marquée (-17,6 %) dans les entreprises qui existaient déjà avant 1988 et qui ont survécu au moins deux ans après le début de l'accord. L'emploi a diminué plus rapidement dans les industries qui ont connu les plus fortes baisses des droits à l'importation (figure 1). Dans 25 % des 83 industries manufacturières qui ont connu les plus importantes baisses de droits de douane, l'emploi a diminué du quart; l'emploi a diminué de 18,1 % dans le deuxième quartile des industries ayant connu les plus fortes modifications tarifaires, et il a connu des diminutions moindres dans les industries qui ont subi des modifications tarifaires plus minimes. Cela laisse supposer que les plus fortes diminutions tarifaires ont été associées à des baisses d'emploi plus rapides dans les premières années de l'ALE.

III. Contexte

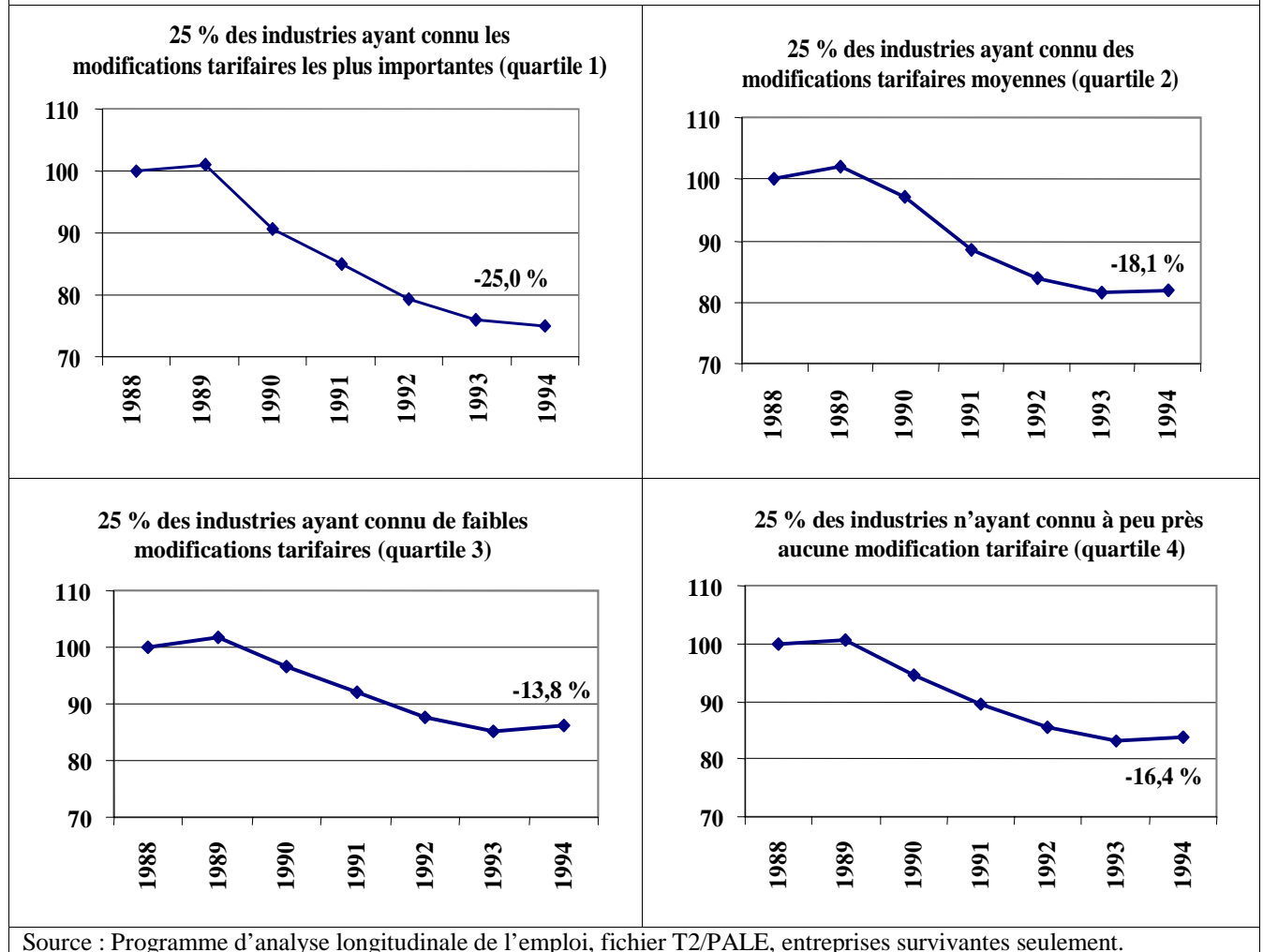
Études au niveau des industries : Certaines études ont examiné le lien entre la diminution des droits de douane et les fluctuations de l'emploi, à partir de données au niveau de l'industrie. Gaston et Trefler (1997) et Trefler (2004) constatent une association importante entre les fluctuations de l'emploi et les modifications tarifaires au Canada d'une industrie à l'autre au cours de la période de 1988 à 1993, mais démontrent que les pertes d'emploi entraînées par la chute des droits de douane n'ont figuré que pour une fraction relativement infime de toutes les pertes d'emploi qu'a connues le secteur de la fabrication au début des années 90. Beaulieu (2000) examine dans quelle mesure les modifications tarifaires ont influé sur les gains et

1. Le sommaire fait référence à l'étude suivante : Larochelle-Côté, « *Réductions tarifaires et emploi dans le secteur de la fabrication au Canada, 1988-1994* ». Études analytiques. Documents de recherche sur l'analyse économique. 11F0019MIF2005258 au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.

2. Selon l'Enquête sur la population active de Statistique Canada, le pourcentage de travailleurs canadiens dans les industries de la fabrication est demeuré relativement constant au cours des années 80.

l'emploi de différentes catégories de travailleurs dans l'industrie de la fabrication. Utilisant des données sur l'emploi dans 19 industries de la fabrication sur une période de 14 ans (1983-1996), Beaulieu a constaté que les réductions tarifaires au Canada avaient fait diminuer l'emploi chez les travailleurs de la production, mais qu'elles n'avaient pratiquement pas eu d'effet sur les travailleurs hors production. Cela montre que, même au sein de chaque industrie, l'incidence des réductions tarifaires sur l'emploi peut être différente chez les entreprises qui emploient un pourcentage plus important de travailleurs de la production que d'autres.

Figure 1 : Indice des travailleurs de la fabrication par quartile de modifications tarifaires, 1988-1994



Études au niveau des entreprises : Brander (1981) laisse supposer que les droits intérieurs à l'importation devraient entraîner une réduction de la quantité des exportations des entreprises étrangères sur les marchés locaux, du fait qu'ils limitent la concurrence de l'étranger. Les droits intérieurs à l'importation font augmenter les marges bénéficiaires des entreprises locales, en faisant augmenter la structure de coût des entreprises étrangères de la même industrie. Par conséquent, les fluctuations tarifaires intérieures devraient afficher une association positive avec les variations à court terme de l'emploi dans les entreprises locales. Ce raisonnement laisse supposer que la diminution des droits de douane au Canada devrait être associée à des pertes

d'emploi à court terme. De même, les droits étrangers à l'importation devraient entraîner une réduction de la quantité d'exportations des entreprises locales sur les marchés étrangers, du fait qu'ils font diminuer la marge bénéficiaire des entreprises locales en faisant augmenter le coût unitaire des produits vendus sur les marchés étrangers. C'est donc dire que les fluctuations des droits étrangers devraient présenter une association négative avec les fluctuations de l'emploi dans les entreprises locales. Ainsi, l'emploi devrait augmenter dans les entreprises locales lorsque les droits étrangers diminuent.

D'après Melitz (2003), l'existence de coûts d'entrée sur les marchés d'exportation exerce une influence sur la façon dont l'incidence des échanges est répartie entre les différents types d'entreprises. Seules les entreprises les plus efficaces devraient voir augmenter leurs parts du marché et leurs bénéfices, tandis que les entreprises moins efficaces perdent sur ces deux plans et sont plus susceptibles d'avoir à fermer leurs portes. Cela laisse supposer que les entreprises affichant *a priori* une productivité plus élevée devraient être mieux préparées à faire face aux chocs négatifs, comme une diminution des droits de douane intérieurs, et mieux placées pour profiter des occasions d'emploi amenées par la diminution des droits étrangers. De même, les entreprises moins productives devraient être plus touchées que les autres par la diminution des droits intérieurs.

La situation financière (mesurée par le levier financier dans la présente étude) est un autre facteur susceptible d'influer sur la réaction des entreprises à la fluctuation des droits tarifaires. Les entreprises plus fortunées devraient être mieux en mesure de faire face aux conjonctures « défavorables » (comme une diminution des tarifs intérieurs) tout en maximisant le rendement des conjonctures « favorables » (comme une diminution des tarifs étrangers). Toutefois, les entreprises qui sont *a priori* dans une mauvaise situation financière soutiendront tout le poids d'une détérioration des conditions de crédit. Toute diminution du crédit auquel ces entreprises ont accès exacerbera les problèmes liés à la diminution de la valeur nette de l'entreprise, et les amènera à réduire leur production et leurs effectifs. D'après cette théorie, les entreprises dont l'endettement est plus élevé devraient être davantage touchées par une baisse des droits intérieurs, et les entreprises moins endettées devraient bénéficier davantage d'une baisse des droits étrangers.

IV. Données et méthode

Les données utilisées proviennent de l'ensemble de données T2/PALE de Statistique Canada. Il s'agit de données jumelant les enregistrements T2 d'impôt des entreprises de fabrication et ceux du « Programme d'analyse longitudinale de l'emploi » (PALE) de Statistique Canada. Une entreprise fait partie du fichier PALE lorsqu'elle s'inscrit à un compte de retenues sur la paie auprès de l'Agence du revenu du Canada (anciennement Revenu Canada). Ce compte est couplé au fichier de l'Univers statistique de l'impôt des sociétés (T2FUS), qui donne la liste de toutes les entreprises constituées en société au Canada qui produisent un formulaire T2 auprès de l'Agence du revenu du Canada. La fusion des deux fichiers constitue les données T2/PALE utilisés dans ce document³. L'échantillon comprend des chiffres de 1988 à 1994, pour les entreprises qui existaient avant 1988 et qui ont survécu au moins deux années civiles complètes (1988 et 1989). La période coïncide avec la mise en place des plus importantes diminutions tarifaires négociées aux termes de l'ALE. L'échantillon comprend uniquement des chiffres pour

3. Le T2/PALE exclut les travailleurs autonomes à leur compte, mais non les propriétaires autonomes d'entreprises constituées en société, qui sont des salariés de la société.

les entreprises « survivantes ». Autrement dit, si une entreprise a cessé ses activités en 1990, elle comportera uniquement deux observations dans l'échantillon, correspondant aux chiffres pour 1988 et 1989. Cela donne lieu à un échantillon de 183 080 observations « d'année-entreprises » correspondant à 29 319 entreprises de la fabrication.

Les estimations relatives à la productivité et au levier financier au début de la période (1988) ont servi à vérifier si les répercussions des réductions tarifaires étaient différentes entre les entreprises aux caractéristiques variées *a priori*. La mesure du levier financier utilisée dans cette étude correspond au ratio passif/actif. Les estimations de la productivité totale des facteurs (PTF) ont servi à différencier les entreprises selon le niveau de productivité, mais des résultats semblables ont été constatés lorsque la productivité du travail était utilisée plutôt que la PTF. Les résultats de cette étude sont fondés sur un modèle d'emploi à effets fixes, dans lesquels les droits de douane du Canada et des États-Unis sont mis en interaction avec la productivité et le levier financier. Ces termes d'interaction ont permis de distinguer les répercussions des droits de douane chez les entreprises aux attributs différents en matière de productivité et de levier financier.

V. Résultats

Modèle de base : Les résultats tirés du modèle de base indiquent que les répercussions globales des baisses aux droits de douane sur l'emploi sont relativement minimes. Cependant, les coefficients liés aux droits de douane du Canada et des États-Unis prennent de l'ampleur et de l'importance lorsqu'il est possible de distinguer les répercussions des modifications tarifaires chez les entreprises aux caractéristiques variées en matière de productivité et de levier financier. Cet état de choses laisse supposer que toutes les entreprises n'ont pas été touchées de la même façon par la baisse des droits de douane.

Productivité : Les entreprises où la productivité est faible ont été plus touchées par les modifications tarifaires, et ce pour deux raisons. D'une part, la baisse des droits de douane intérieurs était liée aux pertes d'emploi dans les entreprises qui étaient moins productives *a priori*. Cet état de choses est corroboré par d'autres recherches montrant que la baisse des droits de douane du Canada a entraîné une accélération de la disparition des entreprises les moins productives, ce qui laisse également supposer que les entreprises dont la productivité était plus élevée se trouvaient à l'abri des répercussions de la baisse des droits de douane.

D'autre part, la chute des droits de douane des États-Unis a été proportionnellement plus avantageuse pour les entreprises qui étaient relativement *moins* productives, et non davantage. Il est possible d'expliquer cet état de choses par le fait que les entreprises davantage productives étaient moins susceptibles d'élargir leurs activités, car peut-être exportaient-elles déjà vers le marché américain avant la mise en œuvre du mécanisme de réductions tarifaires. Autrement dit, les occasions obtenues par la chute des droits de douane des États-Unis étaient peut-être par comparaison davantage intéressantes pour les entreprises aux niveaux de productivité inférieurs.

Quoi qu'il en soit, les gains liés à la chute des droits de douane des États-Unis chez les entreprises à faible productivité n'ont pas compensé la perte des emplois entraînés par la chute des droits de douane intérieurs. De 1988 à 1994, si les entreprises à faible productivité⁴ ont

4. On définit les entreprises à faible productivité comme ayant un écart-type de moins que celles qui affichaient une productivité moyenne en 1988.

réalisé des gains d'emploi de 6,5 % par suite de la chute des droits de douane des États-Unis, elles ont cependant réagi à la chute des droits de douane intérieurs par la mise à pied de 21,6 % de leur main-d'œuvre. Ces résultats expliquent le fait que les entreprises à faible productivité aient perdu 15,1 % de leur main-d'œuvre devant la baisse des droits de douane intérieurs et des États-Unis (comparativement à une perte nette de seulement 3,6 % chez les entreprises aux niveaux de productivité moyens).

Levier financier : Les entreprises qui étaient les plus lourdement endettées ont rationalisé davantage face à la baisse des droits de douane intérieurs. Cet état de choses appuie la thèse selon laquelle les entreprises plus fortunées étaient davantage en mesure de s'adapter à la concurrence accrue des entreprises étrangères, et se révèle également corroboré par d'autres études laissant supposer que les entreprises dans lesquelles les contraintes financières sont grandes sont davantage sensibles à une baisse subite de la demande de production (Heisz et LaRochelle-Côté, 2004).

Cependant, les résultats laissent également supposer la possibilité selon laquelle les entreprises les plus endettées aient profité de la réduction des droits de douane des États-Unis même si cela peut paraître surprenant à prime abord, il est possible de croire que les entreprises lourdement endettées appliquent des stratégies qui augmentent les rendements dans les « conjonctures favorables » et abaissent les rendements dans « les conjonctures défavorables ». Selon cette théorie, les entreprises les plus lourdement endettées adoptent habituellement des stratégies financières visant à maximaliser les rendements aux actionnaires dans l'éventualité d'une modification favorable au niveau de l'industrie (comme la baisse des droits de douane des États-Unis). Dans la même veine, ces entreprises appliquent également des stratégies financières visant à minimiser les rendements aux actionnaires dans l'éventualité d'un choc défavorable (comme la baisse des droits de douane intérieurs). Les entreprises procèdent de la sorte parce que les intérêts des créanciers obligataires ont habituellement préséance sur les intérêts des actionnaires lorsque les entreprises au levier financier élevé font face à l'insolvabilité, tandis que les actionnaires ont davantage à gagner d'une modification favorable des conditions d'affaires. Par conséquent, les entreprises qui prennent des risques devraient tirer davantage profits des occasions suscitées par les droits de douane des États-Unis, tout en subissant également davantage les effets nuisibles par suite de la diminution de la protection du marché intérieur.

VI. Conclusion

Cette étude permet de constater que les répercussions des modifications tarifaires ont varié selon les diverses catégories relatives à la productivité et au levier financier. Les résultats laissent supposer que les répercussions de la diminution des droits de douane intérieurs ont été plus importantes chez les entreprises qui étaient moins productives *a priori*. En outre, les résultats laissent supposer que la baisse des droits de douane des États-Unis était liée à des gains de l'emploi chez les entreprises à faible productivité, mais que ces gains étaient trop minimes pour compenser les pertes suscitées par la baisse des droits de douane intérieurs. De plus, cette étude signale que les entreprises au levier financier élevé étaient le plus marquées ont davantage procédé à une rationalisation face à la modification des droits de douane intérieurs.

Ces résultats laissent supposer que les entreprises où la productivité est élevée et au faible levier financier étaient moins susceptibles que les autres de ressentir les répercussions de la baisse des droits de douane des États-Unis et intérieurs.

Bibliographie

- Baggs, J. 2004. « *L'évolution des obstacles aux échanges et les entreprises canadiennes : survie et disparition après l'Accord du libre-échange entre le Canada et les États-Unis* ». Études analytiques. Documents de recherche sur l'analyse économique. N° 11F0019MIF2004205 au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.
- Beaulieu, E. 2000. « The Canada-U.S. Free Trade Agreement and Labour Market Adjustment in Canada ». *Revue canadienne d'économique*. 33, 2: 540–563.
- Brander, J. 1981. « Intra-industry Trade in Identical Commodities ». *Journal of International Economics*. 11, 1: 1–14.
- Gaston, N. et D. Trefler. 1997. « The Labour Market Consequences of the Canada-U.S. Free Trade Agreement ». *Revue canadienne d'économique*. 30, 1: 18–41.
- Gu, W., G. Sawchuk et L. Whewell. 2003. « *Effet de la réduction des tarifs sur la taille et sur le roulement des entreprises dans le secteur canadien de la fabrication* ». Études analytiques. Documents de recherche sur l'analyse économique. N° 11F0027MIF2003014 au catalogue. Ottawa : Statistique Canada.
- Heisz, A. et S. LaRochelle-Côté. 2004. « Corporate Financial Leverage in Canadian Manufacturing: Consequences for Employment and Inventories ». *Revue canadienne des sciences de l'administration*. 21, 2 : 111–128.
- Melitz, M. 2003. « The Impact of Trade on Intra-Industry Reallocations and Aggregate Industry Productivity ». *Econometrica*. 71, 6 : 1695–1725.
- Trefler, D. 2004. « The Long and Short of the Canada-U.S. Free Trade Agreement ». *American Economic Review*. 94, 4 : 870–895.